



COMMUNE DE CHAUFFAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 avril 2022 à 20h

COMPTE RENDU

Étaient présents : Mme DUMOULIN Stéphanie, M. CARDON Hervé, Mme MARTELIN Cécile, M. JOYET Florent, Mme THEVENET Marion, M. LACOMBE Jean-Pierre, Mme NICOLLE Isabelle, M. ANDREYON François, M. FARIZY Jean, Mme BRUNEL Julie, M. BELUZE Marcel, Mme DERIVE Maryse, M. JOLIVET Rolland, Mme TROUILLET Marie-Claire, M. LABROSSE Charles, Mme MICHEL Cécile, M. BALLIGAND Cédric, Mme BURNICHON Nicole, M. VERCHERE Jean-René, Mme DOUBLET Edith, M. LABROSSE Roland, Mme GARDON MORIN Séverine, M. TUAL Gilles, Mme MAINGUE Sandrine, M. DADOLLE Guy, M. VENTURUZZO Christian.

Était excusée : Mme DEBAUMARCHEY Martine

Formant la majorité des membres en exercice :

Maryse DERIVE est désignée Secrétaire de séance.

Pas d'opposition

Madame le Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum est atteint, **le Conseil peut valablement délibérer.**

Madame le Maire soumet au vote le compte rendu du 23/03/2022

Monsieur Christian VENTURUZZO revient sur l'intervention de Monsieur Guy DADOLLE qui n'a pas été annexé au compte rendu.

Monsieur Guy DADOLLE a relevé six lignes sur l'intervention déplacé du plus vieux conseiller et zéro ligne pour son intervention.

Il aura toujours le courage et ne se débinera pas pour dénoncer les élus incompetents ou qui ne respectent pas la chartre de l'élú local, pour proposer des corrections, le report du dernier DOB en est l'illustration dans le domaine des finances municipales.

Les attaques ne le réduiront pas au silence que ce soit dans les domaines tourisme qui est une compétence intercommunale, ordures ménagères (augmentation 25.71%), bulletin municipal, finances. Monsieur Guy DADOLLE continuera à travailler dans les 5 commissions dont il est membre, sans intérêt personnel. Il aidera les adjoints qui le souhaitent et remercie Monsieur Christian VENTURUZZO. Monsieur Roland LABROSSE, secrétaire, n'a pas jugé nécessaire de rapporter les propos de Monsieur Guy DADOLLE vu que celui-ci n'apporterait pas de réponse sur les faits avérés le concernant relatant lors du CM du 17/02/2022 les qualifiant d'inappropriés et de contrevérités. Monsieur Roland LABROSSE reproche à Monsieur DADOLLE de relater un mail datant de 18 mois, n'apportant rien au débat et lui servant de prétexte pour l'enrichir de propos méprisants,

discriminants et injurieux. Ayant quitté la séance prématurément le 17 février, il rappelle la conclusion qui proposait afin de permettre au Conseil d'avoir des débats apaisés et participatifs, les interventions du conseiller DADOLLE devront se référer aux articles 10 et 17 du règlement intérieur et d'appliquer les sanctions prévues. Monsieur Roland LABROSSE demande à Mme le Maire un rappel à l'ordre du conseiller DADOLLE

Vote : 1 opposition, Monsieur Guy DADOLLE ; 1 abstention, Monsieur Christian VENTURUZZO

Madame le Maire donne la parole à son 1^{er} Adjoint.

I - Comptes de Gestion 2021 - Annexe 1

Monsieur CARDON donne lecture et commente les comptes de gestion

Le compte de gestion est un document élaboré par la DGFIP (Direction générale des finances publiques) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. La Trésorerie nous indique que les comptes de gestion 2021 sont en concordance avec les comptes administratifs de la commune. Ce compte de gestion doit être soumis à l'approbation du conseil municipal qui pourra confirmer la stricte concordance avec le compte administratif qu'il va présenter.

Les comptes de gestion 2021 de la Trésorerie sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Une synthèse est présentée sous la forme des résultats de l'exercice 2021.

Vote : unanimité

II - Comptes Administratifs 2021 - Annexe 2

Monsieur Hervé CARDON présente les comptes administratifs, un budget Commune et quatre budgets Annexes. Monsieur Hervé CARDON explique que le compte administratif est un document élaboré et présenté par le Maire ou son délégué au conseil municipal pour approbation. Ce document reprend toutes les recettes et dépenses sur les sections fonctionnement et investissement de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets annexes votés en 2021.

RÉSULTATS 2021

		VILLE	RAU	ASSAINISSEMENT	CAMPING	BUDGET ÉCONOMIQUE	TOTAUX
FONCTIONNEMENT (ou exploitation)	Dépenses	2 898 019,48	231 869,90	134 328,53	91 348,47	19 227,06	3 374 793,44
	Recettes	4 682 825,63	309 576,60	154 807,49	91 415,58	44 456,30	5 283 081,60
	<i>dont excédent reporté de l'ex. 2020</i>	<i>1 075 939,32</i>	<i>19 624,15</i>	<i>62 832,33</i>	<i>6 911,43</i>	<i>7 049,58</i>	<i>1 172 336,83</i>
	<i>dont subvention du budget principal</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>42 104,16</i>	<i>0,00</i>	<i>42 104,16</i>
	Solde (a)	1 784 806,15	77 706,70	20 478,96	67,11	25 229,24	1 908 288,16
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 068 459,09	390 326,73	115 278,69	15 014,69	30 955,56	1 620 034,76
	<i>dont déficit reporté de l'ex. 2020</i>	<i>-90 573,74</i>	<i>-106 138,51</i>	<i>0,00</i>	<i>-3 030,34</i>	<i>-21 654,90</i>	<i>-223 397,69</i>
	Recettes	665 497,44	274 898,54	99 614,76	14 666,94	7 361,73	1 062 039,41
	<i>dont excédent reporté de l'ex. 2020</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>17 109,23</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>17 109,23</i>
	Solde (b)	-402 961,65	-115 428,19	-15 663,93	-347,75	-23 593,83	-557 995,35
DÉPENSES TOTALES		3 966 478,57	622 196,63	249 607,22	106 363,16	50 182,62	4 994 828,20
RECETTES TOTALES		5 348 323,07	584 475,14	254 422,25	106 082,52	51 818,03	6 345 121,01
RÉSULTAT BRUT (a+b)		1 381 844,50	-37 721,49	4 815,03	-280,64	1 635,41	1 350 292,81
Reports RAR	Dépenses d'Invest. (c)	612 226,00	2 720,00	224 600,00	30 676,00	0,00	870 222,00
	Recettes d'Invest. (d)	170 400,00	0,00	136 000,00	0,00	0,00	306 400,00
Besoin de financement (b-c+d) = E		-844 787,65	-118 148,19	-104 263,93	-31 023,75	-23 593,83	-1 121 817,35
Résultat net (a-E)		940 018,50	-40 441,49	-83 784,97	-30 956,64	1 635,41	786 470,81

Monsieur Guy DADOLLE rappelle que dès le 9 juillet 2020, date de la 1^{ère} réunion dédiée aux finances, il a soulevé des priorités pour améliorer les comptes de notre commune, la réponse de notre 1er adjoint fut sanglante "Cela n'est pas votre budget". Il s'agissait pourtant de mettre en place la convention OGEC, obligatoire et qui n'existait pas, et surtout le forfait communal pour refacturer aux communes extérieures le coût des enfants scolarisés à Chauffailles (environ 1 000€ par enfant, soit un montant à récupérer d'environ 40 000€), de facturer la taxe sur la publicité locale provenant de grandes surfaces telles que Mac Do, les magasins d'alimentation, le bricolage pour lutter contre la pollution visuelle (environ 10 000 €), de renégocier la totalité de nos emprunts de 4 millions bénéficiant de taux anormalement élevés, car supérieurs à 3 % (15 000 € à récupérer), de facturer le droit de places aux cafetiers pour l'utilisation des places et trottoirs. Monsieur Guy DADOLLE précise qu'à la fin de la 2^{ème} année de mandat, seul le dernier point est résolu et sur les comptes administratifs. Monsieur Guy DADOLLE considère ce laxisme grave et que c'est une faute de gestion préjudiciable pour les Chauffaillons estimé à minimum 60 000 €. Pour ces raisons, il ne donne pas quitus à ces comptes 2021.

Madame le Maire informe que la convention OGEC a été entièrement révisée l'année dernière. Quant au forfait communal, celui-ci tient compte de l'année scolaire 2021/2022 et apparaît sur le budget 2022. La raison est que les petites communes n'avaient pas prévu dans leur budget 2021 cette dépense qui peut être importante. De plus, Madame le Maire n'approuve pas la somme de 40 000 €.

En ce qui concerne les Redevances d'Occupation du Domaine Public, c'est fait également. Concernant la renégociation des prêts qui a déjà été évoqué, effectivement, un seul a pu être renégocié, car les pénalités étaient trop importantes sur les autres.

Madame le Maire ne confirme pas que le règlement sur la publicité sur la commune sera travaillé.

Monsieur Guy DADOLLE explique sortir du conseil d'administration de l'EHPAD auquel Madame le Maire participait et que 3 000 000 € d'emprunt furent renégociés.

De plus, il estime que les maires concernés par le forfait communal prévoient un montant imprévu sur le compte 020, et ont dupé Madame le Maire et que c'est les Chauffaillons qui paient.

Madame le Maire explique que le forfait communal a bien été facturé pour 2022.

Monsieur Guy DADOLLE répète que l'EHPAD est arrivé à renégocier les taux.

Madame le Maire répond que les pénalités ne devaient pas être les mêmes.

Monsieur Guy DADOLLE réitère que la commune a "bouffé" 60 000 €.

Madame le Maire conteste les chiffres annoncés.

Madame le Maire sort de la salle.

Comptes administratifs ville :

Vote : 1 opposition, Monsieur Guy DADOLLE ; 1 abstention, Monsieur Christian VENTURUZZO

Monsieur Hervé CARDON donne lecture du budget eau.

Madame le Maire sort de la salle

Comptes administratifs eau :

Vote : unanimité

Monsieur Hervé CARDON donne lecture du budget assainissement.

Madame le Maire sort de la salle

Comptes administratifs assainissement :

Vote : unanimité

Monsieur Hervé CARDON donne lecture du budget camping.

Madame le Maire sort de la salle

Comptes administratifs camping

Vote : unanimité

Monsieur Hervé CARDON donne lecture du budget économique.

Madame le Maire sort de la salle

Comptes administratifs économique :

Vote : unanimité

III - Affectation des résultats

Affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	RÉSULTAT	VILLE	EAU	ASSAINISSEMENT	CAMPING	BUDGET ÉCONOMIQUE
A	<u>Ligne 001</u> - Solde de la section d'investissement	-402 961,65	-115 428,19	-15 663,93	-347,75	-23 593,83
C	<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	612 226,00	2 720,00	224 600,00	30 676,00	0,00
D	<i>Restes à réaliser en recettes</i>	170 400,00	0,00	136 000,00	0,00	0,00
E	Capacité (+) Besoin (-) de financement	-844 787,65	-118 148,19	-104 263,93	-31 023,75	-23 593,83
B	Solde de la section de fonctionnement (ou d'exploitation)	1 784 806,15	77 706,70	20 478,96	67,11	25 229,24
	Affectation du résultat					
	<u>Art. 1068</u> - Excédents de fonctionnement capitalisés	844 787,65	77 706,70	20 478,96	67,11	23 593,83
	<u>Ligne 002</u> - Solde de fonctionnement reporté	940 018,50	0,00	0,00	0,00	1 635,41

Vote : unanimité

IV - Taux des impôts locaux 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de conserver les taux actuels :

	<u>Base</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit attendu 2022</u>
Foncier Bâti :	4 451 000 €	35,15 %	1 564 527 €
Foncier Non Bâti :	93 700 €	23,74 %	22 244 €

			1 586 771 €

Monsieur Hervé CARDON annonce qu'il est proposé au conseil municipal de conserver les taux actuels. Pour rappel en 2021 pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert a été réalisé par le cumul de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté par la commune en 2020, soit 15.07% avec celui voté par le département, soit 20.08%. Ce qui fait un taux de référence 35.15% sur le Foncier bâti, il n'a donc pas d'augmentation.

Vote : unanimité

V - Contribution financière à Mandarine Média pour 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'objectifs et de moyens fut signée le 23/12/2020 pour 3 ans à compter de 2021 avec l'association Mandarine Média. Celle-ci s'engage à diffuser des messages d'intérêt collectif afin de promouvoir les actions de la Ville de Chauffailles et de réaliser des vidéos institutionnelles. La contribution financière de la Commune est de 5 000 € par an.

Madame le Maire présente le rapport annuel 2021 des prestations assurées par Mandarine Média dans le cadre de la convention.

- Diffusion de 4078 messages de publicité
- Diffusion de messages de promotion avant les vœux 2021 et avant la diffusion en direct des conseils municipaux (30 à 50 messages avant chaque conseil)
- Réalisation d'une vidéo institutionnelle pour les vœux en janvier 2021
- Hors convention : réalisation d'images aériennes de la ville, diffusion en direct des conseils municipaux

Madame le Maire propose de verser cette somme en 1 fois.

Monsieur Guy DADOLLE demande la raison de délibérer étant donné qu'en décembre 2020, fut acté une contribution annuelle de 5 000 € sur 3 ans.

Madame le Maire répond qu'il y a obligation de prendre une nouvelle délibération d'autant plus que les modalités de paiement changent.

Monsieur Guy DADOLLE ne s'oppose pas à la participation financière de 5 000 € déjà actée mais aurait préféré rester sur un paiement en 2 fois.

Vote : 5 abstentions : Mesdames Séverine GARDON-MORIN, Sandrine MAINGUE, Messieurs Guy DADOLLE, Gilles TUAL, Christian VENTURUZZO.

VI - Subventions aux associations - Annexe 4

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Adjoint aux associations.

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE revient sur l'année 2021 en listant les faits marquants :

- le club de natation a rapporté 16 titres de Champions de France
- le club de foot n'a perdu qu'au 4^{ème} tour de la coupe de France
- la montée de Dun a été relancée avec 150 coureurs
- le retour du club de rugby avec les équipes séniors et jeunes
- le défi Anthony a offert une belle journée avec "Tout ce qui roule" avec plus de 1 000 km parcourus

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE remercie tous les bénévoles qui œuvrent dans le milieu associatif.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2022			
	demande	proposition	VOTE	
Associations Veuves Civiles/des conjoints survivants	240 €	100 €	100,00 €	Unanimité
BASKET	1 000 €	800 €	800,00 €	Unanimité
Comité de Thel	377 €	377 €	377,00 €	Unanimité
CYCLISME	1 000 €	500 €	500,00 €	Unanimité
Familles des écoles publics	500 €	250 €	250,00 €	Unanimité
Harmonie	500 €	500 €	500,00 €	Unanimité
Réveil	350 €	200 €	200,00 €	Unanimité
Hortensias (Les)	180 €	180 €	180,00 €	Unanimité
LUTTE	600 €	500 €	500,00 €	Unanimité
NATATION	2 000 €	1 000 €	1 000,00 €	Unanimité
OGEC	convention	31 908 €	31 908,00 €	Julie BRUNEL ne prend pas part au vote
RUGBY (Ovalie)	500 €	500 €	500,00 €	Unanimité
TENNIS DE TABLE	200 €	200 €	200,00 €	Unanimité
Tour de Saône et Loire		6 000 €	6 000,00 €	Unanimité
Concours résistance et déportation 71(71390 Buxy)	50 €	50 €	50,00 €	Unanimité
Soleil et joie	3 000 €	3 000 €	3 000,00 €	Unanimité
L'Amicale des Résidents « Le Belvédère » (12,50€/rés)	1 000 €	300 €	300,00 €	Unanimité
Total	11 497 €	46 365 €	46 365 €	
Voyage scolaire – 20 € par élève de Chauffailles		22 €	22,00 €	Unanimité
Séjours de vacances – 1,70 € par jour et enfant de Chauffailles			1,70 €	Unanimité

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE fait procéder au vote de chaque subvention.

Madame le Maire précise que la diminution de la subvention de l'OGEC est due à une diminution d'effectifs à l'Ecole Pierre Faure.

Madame Julie BRUNEL ne prend pas part au vote pour l'OGEC.

Nouveau QUORUM

Madame le Maire informe que c'est la Communauté de Communes qui subventionnera désormais le Service de remplacement entraide en agriculture à hauteur de 5 000 € pour l'ensemble des communes de BSB.

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE donne des précisions sur le Tour de Saône et Loire qui arrive à Chauffailles le samedi 16 avril avec 3 passages à la montagne de Dun. L'arrivée aura lieu rue des écoles à Chauffailles, ce qui ne bloquera pas les parkings du centre ville. Le parcours a été réalisé par le club de vélo de Chauffailles.

Madame le Maire explique que la subvention de 3 000 € proposée pour Soleil et Joie servirait à financer la chaudière du chalet de Lélex pour 50 000 €. L'association sollicite les communes. Le chalet du Niaizet est la propriété de la SCI du Niaizet constituée de l'Association d'Entraide Paroisse qui détient les 2/3 du capital, et Soleil et Joie propriétaire d'1/3. C'est cette dernière qui en fait la demande.

Monsieur Guy DADOLLE s'exprime sur le chalet du Niaizet qu'il connaît bien, et s'interroge si la commune va rentrer dans la SCI.

Madame le Maire répond négativement : il s'agit de verser une subvention à une association mais pas de racheter des parts sociales.

Monsieur Guy DADOLLE ajoute que la subvention de 1.70€ par jour et par enfant de Chauffailles serait suffisante car peu d'enfants fréquentent les séjours Soleil et Joie, une remarque qui le chagrine.

Madame le Maire explique que selon les années, les effectifs d'enfants de Chauffailles fluctuent et que l'association a des liens historiques avec la commune.

Madame le Maire informe que l'école Gabrielle Colette a fait une demande de subvention pour leur voyage scolaire.

Madame Séverine GARDON MORIN demande si cette subvention est destinée aux enfants de Chauffailles ou fait partie d'un pot commun.

Madame le Maire explique que cette somme sera déduite du coût du voyage par enfant de Chauffailles pour la famille.

Monsieur Jean-Pierre LACOMBE félicite un combattant du Battle pour sa compétition à Bâle en Suisse en ce début d'année 2022.

VII - Budgets 2022 - Annexe 5

Madame le Maire énumère les points importants du budget de la Ville :

Dépenses de fonctionnement :

- charges à caractère général : locations immobilières, prévision supérieure à 2021 car location de 500 € versée à l'EHPAD pour le cabinet des médecins de l'antenne départementale de santé. Cependant, en recettes, ces 500 € sont compensés par la Maison de Santé ayant récupéré un cabinet.

- versement à des organismes de formation à hauteur de 15 000 € pour la remise à niveau des CACES entre autre

- autres honoraires conseil : 26 800 € prévus essentiellement pour les études de transfert de charges de l'Espace J. Coquard à la Communautés de Communes, société de consulting pour le cimetière et l'antenne TNT

- fêtes et cérémonies : 4 500 € en prévision des jumelages relancés avec le Luxembourg et l'Allemagne. Le Luxembourg viendra cette année pour discuter des futurs projets. De plus, à l'occasion des 60 ans de jumelage de la Bourgogne Franche Comté et la Rhénanie-Palatinat d'Allemagne, des manifestations sont prévues. En tant que Présidente du Pétanque Club, Madame Julie BRUNEL informe que le Club est la seule association qui maintient le jumelage avec le Club d'Haustein qui n'a pas pu venir il y a 2 ans en raison de la crise COVID.

Cet anniversaire entre les 2 régions permet d'obtenir des subventions. Aussi, le Club d'Haustein viendrait du 18 au 22 août, période durant laquelle sorties et animations sont prévues.

Madame le Maire informe que la commune accompagnera le Pétanque Club dans l'organisation.

Madame Julie BRUNEL ajoute que l'objectif du projet est de mobiliser d'autres associations afin de recréer un comité de jumelage.

- 10 600 € qui correspondent à la diminution des indemnités d'élus et utilisés pour des

événements : apéritif républicain, ciné en plein air, etc

- un remboursement d'électricité importante de 40 000 € en faveur de la CCBSB due à la consommation du château et de l'Espace J. Coquard rattachée au même compteur que celui de la piscine intercommunale.

- autres services extérieurs : 55 000 € dédiés aux spectacles de l'ECB et convention avec la SPA pour la stérilisation des chats. Réduction de 12 000 € des spectacles ECB utilisés pour des manifestations culturelles en période estivale

- augmentation des charges du personnel à 1 785 056 € en raison du recrutement d'un responsable des espaces verts qui remplace le précédent reclassé pour problème de santé

- subvention versée au CCAS qui lors du DOB était évaluée à 100 000 €. Cependant, pour permettre au service des aides à domicile et du CCAS de pouvoir fonctionner, il est nécessaire de verser une subvention de 197 546 € alors qu'en 2021, la subvention était de 37 020 €. Il faut savoir que le CCAS a 4 budgets : le CCAS avec la téléalarme, l'aide sociale - la Résidence le Belvédère - la restauration de la Résidence le Belvédère - le Service des Aides à Domicile (SAD). Ce dernier a la particularité d'être voté en octobre avant de connaître les résultats de l'année, une obligation du Département qui subventionne. Celui du CCAS est déficitaire de 30 000 € en section de fonctionnement. Celui du SAD est déficitaire de 147 000 €. La subvention de la Commune de 37 000 € permettait de combler le déficit du CCAS. Quant à celui du SAD, il était comblé par une réserve de compensation qui aujourd'hui s'élève à environ 28 000 €. A noter que depuis 2 ans, il y a eu une diminution des heures AD en raison du COVID : en 2019, 36 000 heures - 2021, 30 000 heures, soit une perte de recettes de 76 000 €. Malgré une augmentation du tarif en 2022, le tarif reste bien inférieur aux autres services, ADMR et entreprises privées qui bénéficient davantage de subventions. Une augmentation plus régulière et significative aurait été nécessaire. Le SAD est un service compliqué à gérer du fait d'une fluctuation d'heures qui ne peut être prévue, et nécessite le soutien de la Commune. Madame le Maire explique que sur un budget de 4,5 millions d'euros en fonctionnement pour la Commune, il n'est pas insensé d'avoir un budget social de 200 000 €.

- 89 436 € pour les budgets eau et assainissement

- 60 000 € pour les subventions aux associations et à Mandarine Media

- une prévision de virement à la section d'investissement d'un montant de 1 127 277,49 €

- les dépenses de fonctionnement budgétées s'élèvent donc à 4 485 876,84 €

- des nouvelles recettes comme la RODP Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 8 810 €

- un prévisionnel de recettes de billetterie de l'ECB en augmentation pour 35 000 €

- les Attributions de Compensation de la CC en diminution pour 614 466 € due au transfert du paiement de la subvention versée au PIMMS

- différentes recettes attendues : 5 000 € pour les archives, 10 000 € du Département pour l'ECB, 10 685 € provenant du budget économique, 10 384 € pour le Forfait communal, 107 883 € d'AS de la CC en forte diminution

- un excédent de fonctionnement reporté de 940 018,50 €

- les recettes de fonctionnement budgétées s'élèvent donc à 4 485 876,84 €

Dépenses d'investissement

- remboursements d'emprunts pour 148 200 €
- 3 204 167,85 € de travaux envisagés dont des RAR 612 226 €
- un déficit d'investissement reporté pour 402 961,65 €
- un budget d'investissement qui s'élève à 3 799 329,50 €

Recettes d'investissement

- les dotations et fonds divers pour 959 287,65 €
- les subventions pour 676 316,90 € dont des RAR 170 400 €. A savoir que seules les subventions notifiées sont budgétées. Il en reste donc à venir.
- un emprunt d'équilibre de 799 547 €
- 32 800 € correspondant à la vente à terme à l'Esat Oasis
- 20 000 €, montant minimum, pour la vente de terrain avenue du Château

Monsieur Gilles TUAL demande si l'emprunt prévu de 800 000 € diminuera en fonction des subventions attendues et propose d'étudier un réaménagement avec les emprunts actuels. Madame le Maire répond positivement et précise que les banques consultées ont proposé cette option de réaménagement de la dette.

Madame le Maire explique les problèmes très importants de la Résidence « Le Belvédère » qui nécessitent de faire des travaux de sécurité et d'urgence d'étanchéité du toit et des balcons. L'emprunt porterait davantage sur ces travaux. En contre-partie, le loyer annuel versé par la Résidence à la Commune est de 93 000 € serait augmenté du fait que le budget de la Résidence est largement excédentaire.

Monsieur Guy DADOLLE remercie Madame le Maire pour tous ces renseignements.

Monsieur Guy DADOLLE s'exprime sur les recettes qui diminuent de 220 000 € et les dépenses augmentent de 470 000 €, soit un écart de 690 000 € qui part en fumée sur 2022. Monsieur Guy DADOLLE informe que sont payées des taxes foncières sur l'ECB et le Pôle Enfance Jeunesse alors que ce sont des services publics, et demande que ce soit regardé. De plus, il désapprouve l'augmentation des charges du personnel, malgré l'augmentation de l'indice, étant donné que les agents doivent dorénavant travailler 6,5 jours de plus. Il devrait y avoir une diminution de 50 000 €.

Concernant la subvention versée au CCAS, Monsieur Guy DADOLLE rappelle qu'en 2021, la subvention était de 37 020 € mais en 2020, elle n'était que de 15 751 €.

Madame le Maire explique qu'auparavant le Budget de la Résidence "le Belvédère" compensait celui du CCAS. Ce principe n'était pas acceptable, les résidents n'avaient pas payer pour le Service d'Aide à Domicile.

Madame Cécile MICHEL confirme que ce n'était pas logique que les 80 résidents paient le déficit du SAD.

Monsieur Guy DADOLLE demande à Madame Cécile MICHEL si elle avait réagi à l'époque
Madame Cécile MICHEL répond affirmativement

Monsieur Guy DADOLLE s'interroge sur le montant de subventions de 60 000 € alloué aux

associations.

Madame le Maire explique l'augmentation par la subvention versée aux Restos du Cœur depuis leur déménagement dans leurs nouveaux locaux comme il était convenu.

Monsieur Guy DADOLLE insiste sur le fait que 470 000 € de dépenses partent en fumée.

Madame le Maire estime que la subvention de 200 000 € pour SAD ne part pas en fumée, le SAD étant un service important pour les aînés de la commune.

Monsieur Guy DADOLLE demande la présentation du programme d'investissement.

Madame le Maire présente le programme des investissements prévus qui est annexé dans la note synthétique.

Monsieur Guy DADOLLE constate une baisse significative, mais trouve que le montant des investissements reste trop important. Il aurait préféré que les travaux du Château se fassent en une seule tranche, et que le Bureau de tourisme soit déplacé en centre-ville pour être plus visible au lieu d'engager des travaux.

Madame le Maire informe qu'il est compliqué de trouver un local adapté, notamment accessible PMR, au Bureau de Tourisme.

Madame Cécile MARTELIN prend la parole pour expliquer que cet après midi, elle était au conseil d'administration de l'office du tourisme, d'où son absence au conseil d'administration de l'Ehpad. Le Bureau de Chauffailles a des notes élevées d'électricité, les travaux de réaménagement sont nécessaires sinon il peut y avoir un risque qu'il n'y ait plus du tout de Bureau.

Monsieur Guy DADOLLE ne votera pas ce budget pour toutes ces raisons.

Madame Julie BRUNEL s'absente.

Nouveau Quorum

Vote : 1 opposition Monsieur Guy DADOLLE ; 4 abstentions Mesdames Séverine GARDON-MORIN, Sandrine MAINGUE, Messieurs Gilles TUAL, Christian VENTURUZZO.

Madame Julie BRUNEL revient.

Madame le Maire présente le Budget Eau en apportant les précisions suivantes :

- la régularisation de la TVA qui impacte le budget en notre défaveur.
- des travaux pour 281 620 €
- un déficit d'investissement reporté de 115 428 €
- le Schéma Directeur d'Eau Potable sera à l'étude en 2023

Budget eau potable :

Vote : unanimité

Madame le Maire présente le Budget Assainissement en apportant les précisions suivantes :

- l'hygiénisation des boues de la Station d'Epuration toujours obligatoire et plus subventionnée

- un virement à la section d'investissement de 79 980 €
- un montant important de travaux pour 712 124 €. Pour rappel, les travaux inscrits dans le Schéma Directeur d'assainissement sont obligatoires mais peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 % (50 % Zone d'assainissement prioritaire + 10 % Zone rurale de revitalisation)
- un emprunt si nécessaire selon les subventions accordées
- une réflexion sur une augmentation de la part assainissement

Budget assainissement :

Vote : unanimité

Madame le Maire présente le Budget camping en apportant les précisions suivantes :

- une diminution des charges du personnel. Le choix est fait de supprimer le poste de gardien de nuit, mais de mettre une personne à temps complet pour seconder la responsable dans des missions administratives, de ménage et d'entretien.
- une augmentation des droits de place qui dépendra du délai d'installation des mobilhomes

Madame Cécile MARTELIN explique que mi-mars au 13/04 évolution des chiffres : 78 à 145 devis, 116 à 161 séjours, 2 à 10 réservations par Booking, 7 à 9 refus de réservation hébergement avec sanitaire, une estimation du chiffre d'affaires de 25 000 € à 29 500 €, 2 517 à 2 781 nuitées.

Madame Cécile MARTELIN ajoute que le projet serait d'acheter des mobilhomes avec 3 chambres pour moins de 20 000 € chacun.

Madame le Maire reprend la parole :

- 330 676 € dédiés notamment à la construction de la piscine couverte, l'achat des mobilhomes, la sécurisation du camping et autres travaux
- un emprunt de 346 228 € recettes
- une demande de subvention sera faite pour la piscine et les mobilhomes, non prévues dans les recettes

Monsieur Guy DADOLLE confirme ses dires lors du DOB, s'interroge sur ce budget auquel il ne croit pas.

Budget Camping :

**Vote : 1 opposition, Monsieur Guy DADOLLE ; une abstention Monsieur Christian VENTURUZZO
Monsieur François ANDREVON ne prend pas part au vote**

Monsieur Guy DADOLLE précise que sur les 4 budgets, il y a une dette de 4,2 Millions à laquelle il faut ajouter un prévisionnel d'emprunts de 1 800 000 €, soit un total de 6 000 000 € de dettes.

Madame le Maire répète que le montant des emprunts sera diminué selon les subventions et confirme qu'il y aura un recours à l'emprunt.

Monsieur Guy DADOLLE estime que c'est de la folie.

Budget économique

Vote : unanimité

VIII - Présentation synthétique des comptes administratifs 2021 et budgets primitifs 2022 - Annexe 4

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de la note synthétique et en prennent acte.

IX - Adressage - changement de nom de voie

Les riverains de la voie nouvellement nommée "Chemin du Calvaire" souhaitent qu'elle soit nommée "Chemin de la Croix des Croses".

En effet, l'appellation "Chemin du Calvaire" leur apparaît négative.

Aussi, Il est convenu que les 3 propriétaires riverains financent le nouveau panneau d'adressage.

Madame le Maire explique qu'il s'agit des riverains occupant des résidences secondaires et n'ayant pas été informés de la nouvelle appellation, raison pour laquelle de manière exceptionnelle, il est proposé ce changement de nom.

Vote : unanimité

X - Compte rendu de délégation exercée par Madame le Maire

Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur :

2022/09	BAILLY Patrick et Françoise	AL 273/275/419/421	3955 m ²	50 rue A. Achaintre	habitation
2022/10	CRUZ Sébastien	AH 119	303 m ²	rue Elie Maurette	cabane de jardin sur terrain
2022/11	CRUZ Sébastien	AH 119	303 m ²	rue Elie Maurette	cabane de jardin sur terrain
2022/12	CONUS André et Sylvie	AE 466	895 m ²	5 Lot. Bernard Moitessier	habitation
2022/13	MARRAS Piera	AM 301-573	713 m ²	La Motte	habitation

De contrat et de convention :

DECISION DU MAIRE N° 2022/B012 : qu'il convient de signer un contrat pour le contrôle annuel des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude, Il est établi un contrat avec **TERANA PUY DE DOME – 20, rue Aimé Rudel – 63370 LEMPDES** pour le contrôle des légionnelles.

Le contrat se termine au 31/12/2024. Il sera renouvelé une fois pour 3 années supplémentaires.

Coût annuel : 1 482.00 euros HT

DECISION DU MAIRE N° 2022/B013 : Considérant le projet de rénovation énergétique du bâtiment Gorce de l'Ecole Gabrielle Colette,

Il est établi un contrat de missions contrôle technique et SPS avec **SOCOTEC - 1, rue de la Logistique – 42100 SAINT ETIENNE** pour le projet de rénovation énergétique du bâtiment Gorce de l'Ecole Gabrielle Colette.

Montant total des missions : 5 760 euros HT

DECISION DU MAIRE N° 2022/B016 : Considérant le problème récurrent d'invasion de mouches dans des locaux du bâtiment Jules Ferry, de l'Ecole de Musique et du château,
Il est établi un contrat avec **ECOLAB PEST France – 25, avenue Aristide Briand – 94112 ARCUEIL** pour un traitement de lutte contre les mouches.

Le contrat est conclu pour une période de 1 an renouvelable par période d'égale durée sauf dénonciation reçue 3 mois avant la date d'expiration de la période.

Coût annuel : 2 574.00 euros HT

XI - Divers

Madame Séverine GARDON MORIN revient sur la délibération concernant le pacte d'amitié avec la Biélorussie.

Madame le Maire répond n'avoir pas trouvé de délibération ni aucun document officiel, que ce pacte est officiellement dénoncé.

Fin de séance : 22h05

